



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 99965

Texte de la question

M. Julien Dive attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le succès du dispositif de prévention de la récidive mis en place par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin depuis janvier 2015. Il s'agit d'une prise en charge de majeurs sous main de justice, dans le cadre d'un suivi renforcé et d'un accompagnement à la recherche d'emploi ou de logement, qui comprend notamment deux rencontres par semaine avec un(e) chargé(e) de prévention de la récidive. Les personnes prises en charge sont toutes volontaires et se voient proposer ce dispositif par le Parquet avant jugement, ou par le service pénitentiaire d'insertion et de probation après condamnation. Moins coûteuse que l'incarcération, cette aide à l'insertion participant de la lutte contre la récidive a rencontré un relatif succès : sur 63 personnes, seulement 2 ont récidivé, et 19 ont abandonné en cours de route. Si le programme n'est pas parfait, force est de constater que ses premiers résultats au bout d'un an sont plus qu'encourageants. Il lui demande s'il peut envisager la généralisation d'un tel dispositif, ou une expérimentation similaire sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99965

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8478

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)